

MENTION COMPLÉMENTAIRE AIDE A DOMICILE : LES EPREUVES
(candidats scolaires et formation continue en GRETA)
Arrêté du 10 septembre 2004 - BO HS du 07/10/04 – Arrêté du 21 novembre 2006

Intitulés	Coef	Forme	Définition	Durée
E1 - U1 Techniques de service à l'usager <i>(2^{ème} trimestre)</i>	3	CCF	une situation d'évaluation - réalisée en centre de formation dans le cadre des activités habituelles de formation pratique - s'appuyant sur le contexte professionnel emprunté au domicile - construite autour de plusieurs activités - permettant d'évaluer les compétences C31-C32-C33-C34-C41-C42-C43, les savoirs associés S31-S32-S33-S41-S42 -nécessitant une justification des choix opérés	durée d'une intervention à domicile <i>(2 à 3 heures)</i>
E2 - U2 Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans le maintien de l'autonomie <i>(3^{ème} trimestre)</i>	3	CCF	2 situations d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> • la 1^{ère} <ul style="list-style-type: none"> - réalisée en centre de formation dans le cadre des activités habituelles de formation pratique - correspond à des situations d'activités professionnelles - permet d'évaluer des compétences C21-C23-C45-C46-C47 et les savoirs associés S1-1 -S2-S34-S35 - permet d'évaluer par un écrit (1h) la connaissance des publics et la physiopathologie en lien avec la situation • la 2^{ème} <ul style="list-style-type: none"> -réalisée en structures médico-sociales ou sociales pendant la formation en milieu professionnelle -mise en place par le professionnel tuteur - permet d'évaluer des compétences C21-C23-C45-C46-C47 et les savoirs associés S1-S2-S34-S35 après un bilan 	durée d'une intervention à domicile <i>(2 à 3 heures)</i>
E3 - U3 Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale	3	Ponctuelle orale	<ul style="list-style-type: none"> •prend appui sur un dossier de 15pages max (annexes non comprises) établi à partir des PFE effectuées au domicile privé des personnes, accompagné des documents relatifs aux PFE. Ce dossier présente : <ul style="list-style-type: none"> -le cadre d'exercice professionnel -2 situations différentes (degré d'autonomie environnement humain et matériel) précisant les besoins identifiés, les moyens mis en œuvre, le rôle du candidat dans le dispositif mis en place, l'accompagnement des personnes, les difficultés éventuelles, les remédiations mises en place ou possibles et les relations avec les autres professionnels. •permet d'évaluer les compétences C11-C12-C13-C14-C22-C44 (dans l'une des situations), les savoirs S1 et S3 •se déroule en deux temps : <ul style="list-style-type: none"> -un exposé de 15min (situation du candidat et justification du choix des situations présentées) -un entretien de 30 min 	45 min